



Lettre des

**DÉPUTÉ.E.S
COMMUNISTES,**

*républicains
et ultramarins progressistes
du groupe GDR*



REFUSER LA VASSALISATION

Le projet impérialiste du Président Donald Trump est affiché sans limite et il nous faut désormais redouter qu'il multiplie les coups de forces comme il l'a fait au Venezuela ou en tentant de s'emparer du Groenland.

Malgré cela, Emmanuel Macron s'obstine à l'appeler son ami. Et si, au forum de Davos, il s'est posé en défenseur de « l'Etat de droit plutôt que la brutalité », ses appels répétés au surarmement pour prouver la force de notre pays, ne laissent pas de doute sur la stratégie qui est la sienne ni sur son peu de considération pour les droits des peuples.

Sa réaction après la capture de Maduro a couvert la France de honte. Il a osé se réjouir que le peuple vénézuélien soit libéré de Maduro tout en faisant silence sur la violation de la Charte des Nations Unies.

Un silence qui confirme le deux poids deux mesures pratiqué de-

puis trop longtemps par la France et le peu d'attachement que porte le Président au droit international. Un silence qui dit aussi l'absence de courage ou de conviction d'Emmanuel Macron lorsqu'il s'agit de contrarier les puissants et les intérêts du marché.

De la même façon, dans une espèce de double-jeu mal ficelé, il a cherché à prouver sa détermination à s'opposer au traité du Mercosur pour échapper aux foudres des agriculteurs. Mais comment y croire, quand pendant 8 ans, le Président de la République n'a tout simplement pas saisi les outils de blocage dont disposait pourtant notre pays ?

Non contents d'avoir laissé passer un traité qui portera atteinte à notre agriculture comme à la santé des consommateurs, son gouvernement et lui ont renoncé à répondre aux réelles attentes exprimées par les agriculteurs, notamment en n'apportant

aucune réponse à la question de leurs revenus dans le cadre budgétaire.

Le budget finalement imposé par 49-3 n'apportera pas plus de réponses aux besoins de nos concitoyens. Nous nous étions lancés dans ces débats budgétaires avec trois axes de batailles : le pouvoir d'achat, la défense de nos services publics et la justice fiscale. Force est de constater qu'après de longues semaines de discussions - qui n'atténuent en rien la brutalité de leur issue - il n'existe aucune véritable inflexion dans ces domaines de la part du camp présidentiel ni du gouvernement qui persistent à gouverner comme s'ils étaient majoritaires.

Stéphane Peu,

Président du groupe de la Gauche
Démocrate et Républicaine

#FEV.26

MERCOSUR : LE GOUVERNEMENT CHOISIT L'IMPUISSANCE

Silence, hésitations, reculades : face à l'accord UE-Mercosur, le gouvernement a feint l'opposition et a brillé par son inaction. Une inaction qui fait peser aujourd'hui sur l'exécutif une lourde responsabilité politique.

À force de mijoter les mêmes recettes libérales, il devient de plus en plus difficile pour ce gouvernement de contenir l'immense colère agricole qui s'exprime partout dans le pays. Car alors qu'une majorité d'États membres vient de valider l'accord UE-Mercosur, comment justifier la prétendue détermination de la France à s'y opposer, quand, pendant huit années, le président de la République a surjoué le « en même temps » sur ce dossier stratégique, sans jamais se servir réellement des outils de blocage dont disposait notre pays ?

Cet accord s'inscrit dans un quart de siècle de négociations et un demi-siècle de politiques internationales et européennes de dérégulation et de mise en concurrence des agricultures mondiales, dont le seul objectif est de transformer les biens agricoles en commodités standardisées, produites en masse pour faire baisser les prix à la production. Malgré tous ses efforts, les manœuvres du président n'ont pas réussi à masquer sa fidélité idéologique à ce néolibéralisme.

Nous arrivons aujourd'hui au terme de ce jeu de dupes avec le plus vaste accord commercial jamais négocié par l'Union européenne, concernant près de 800 millions de personnes et un quart du PIB mondial. Ce deal d'un autre temps ouvrirait chaque année le marché européen à des volumes massifs de bœuf, de volaille, de riz, de miel ou de sucre, avec des droits de douane quasi nuls. En échange, les

droits de douane du Mercosur sur les voitures, machines, la chimie, les vêtements, le vin, les fruits frais ou encore le chocolat venant d'Europe seront progressivement supprimés.

UN PROJET NÉOLIBÉRAL DESTRUCTEUR

Les partisans de l'accord invoquent la diversification des débouchés européens, la compensation des pertes liées aux droits de douane américains ou la nécessité de ne pas laisser le champ libre à la Chine, en particulier sur les minerais stratégiques. Ils oublient que les pays du Mercosur cherchent avant tout à renforcer leur puissance agricole. L'accord accentuerait ainsi les dynamiques de spécialisation internationale et renforcerait l'agro-business au sein du Mercosur, au détriment du développement industriel et technologique de ces pays. De nombreuses organisations sud-américaines affirment que cet accord affaiblira l'agriculture familiale et les petits producteurs, au détriment de l'autosuffisance alimentaire. À cela s'ajoutent de lourdes conséquences environnementales régionales, qui dépassent le seul enjeu de la déforestation.

Côté européen, l'augmentation des contingents d'importation sur les principales filières agricoles déstabilisera le marché et exercera une pression accrue sur les prix, au bénéfice de l'agro-industrie, de la grande distribution et de la restauration collective.



L'accord constitue aussi un terrible renoncement sur le plan des enjeux sanitaires : des centaines de substances autorisées dans le Mercosur sont interdites dans l'UE. Il entérine en outre l'exportation de pesticides interdits en Europe vers ces pays. Pour le seul maïs, 178 substances interdites chez nous sont autorisées au Brésil et en Argentine.

« Malgré tous ses efforts, les manœuvres du président n'ont pas réussi à masquer sa fidélité idéologique à ce néolibéralisme »
Julien Brugerolles

DOUBLE DISCOURS ET ABDICATION

Dans les dernières années de la négociation, l'exécutif français s'est illustré par ses contradictions, feignant l'opposition tout en laissant faire, avec le fameux « *Nous ne soutenons pas cet accord en l'état* », y compris lorsque la Commission a scindé l'accord pour contourner les parlements nationaux. La France n'a pas bougé, elle n'a pas saisi la Cour de justice de l'Union européenne. Pour empêcher malgré tout l'adoption de l'accord, il restait à la France la possibilité de constituer une minorité de blocage au Conseil. Là encore, elle a manqué d'allant. En cherchant désespérément l'issue la moins pénalisante politiquement, la France a modifié sa position ces derniers mois pour la faire évoluer vers une logique d'accompagnement centrée sur l'obtention de garanties techniques sans réelle portée juridique ou pratique.

Contraint de voter contre la signature, le président n'a pourtant pas levé les graves menaces pesant sur notre agriculture. En renvoyant aujourd'hui la responsabilité au Parlement européen, le gouvernement fait surtout l'aveu de son propre échec sur ce dossier. Un échec qui trouve son origine dans la dérive néolibérale de la politique française, dans l'absence de vision stratégique pour notre agriculture et notre alimentation, et dans le refus d'exclure ce secteur de la politique commerciale européenne. C'est pour toutes ces raisons qu'une large majorité des députés du groupe a voté la motion du gouvernement le 14 janvier. ♦

Lire l'intervention
de Julien Brugerolles
du 14 janvier 2026



DROIT INTERNATIONAL : L'AUTRE DOUBLE STANDARD COUPABLE DE LA FRANCE

Le 19 janvier, nous avons obtenu un débat, au titre de l'article 50-1 de la Constitution, portant sur le rôle de la France dans la prévention et la résolution des crises politiques internationales. Au lendemain de la déclaration du président Macron saluant la capture de Nicolás Maduro lors de l'opération américaine au Venezuela, l'organisation de ce débat s'imposait. Une fois encore, la Charte des Nations unies a été violée et, une fois encore, la réaction de la France s'est révélée en deçà face à la loi du plus fort. Une telle situation nous oblige à interroger le rôle et la crédibilité de notre diplomatie dans un contexte de déstabilisation globale où le droit international est devenu optionnel. Les événements au Venezuela illustrent la doctrine assumée de l'administration Trump, fondée sur un impérialisme décomplexé. Face à cela, la voix de la France reste faible, alors qu'elle n'est écoutée que lorsqu'elle assume de dire non au nom du principe supérieur. Elle a su le faire en 2003 quand elle a refusé la guerre en Irak ou quand elle a dénoncé l'agression russe contre l'Ukraine. Pourquoi ce même principe ne s'applique-t-il pas lorsque les violations émanent de Washington ou d'Israël ? Ce double standard ruine notre crédibilité. Face à l'impérialisme débridé de l'administration Trump, il faut au contraire se montrer intransigeant, qu'il vise l'Amérique du Sud, le Groenland ou le Moyen-Orient. Comme le rappelait Nelson Mandela : « *Le respect du droit international est le seul rempart des faibles contre l'arbitraire des puissants.* »

BUDGET 2026 : UN PASSAGE EN FORCE DE PLUS

Après des semaines de discussions budgétaires, le Premier ministre a finalement choisi le passage en force en engageant le 49-3, malgré sa promesse de ne pas y recourir. Un choix qui sacrifie l'urgence sociale et confirme un profond déni démocratique.

Jusqu'au bout, nous n'avons cédé ni au fatalisme ni au renoncement. Jusqu'au bout, nous avons pensé qu'il était encore possible de doter la France d'un budget qui réponde à l'urgence et aux attentes des Français en matière de pouvoir d'achat, de préservation des services publics et de justice fiscale.

UN BUDGET D'INJUSTICES

Cela supposait toutefois de revoir en profondeur le texte issu du Sénat : sous couvert de bonne gestion, la droite sénatoriale a aggravé le déficit et accru les injustices, en faisant peser l'effort sur les classes populaires et moyennes tout en épargnant les détenteurs du capital.

Les propos de M. Lombard, ancien ministre de l'Économie, sont à cet égard révélateurs : admettre que les plus riches ne paient pas d'impôt sur le revenu et que les grandes fortunes contribuent insuffisamment est un aveu majeur. Il confirme l'urgence de rétablir une véritable justice fiscale.

Nos propositions ne relèvent pas d'une quelconque spoliation, mais de justice dans l'impôt : revoir la fiscalité des holdings familiales, remettre en cause des dépenses fiscales très onéreuses comme le pacte Dutreil, ou rétablir une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises. Les mesures prises en 2025 ont montré qu'une telle contribution n'a pas d'effet récessif.

Enfin, si la trajectoire des finances publiques est importante, elle ne

peut justifier des coups de rabot uniformes et généralisés sacrifiant les politiques de solidarité et d'investissements d'avenir.

UN DÉNI DÉMOCRATIQUE PERSISTANT

Nous ne sommes pas face à une crise budgétaire accidentelle mais à une crise politique majeure, organisée et assumée par le président de la République et ses gouvernements successifs. Depuis le début, un récit mensonger est imposé par l'exécutif : celui d'une prétendue « maîtrise budgétaire », alors que tous les signaux étaient déjà au rouge. Fin 2023, le déficit était annoncé à 4,4 % du PIB ; quelques mois plus tard, la réalité éclatait : 5,5 %, soit près de 20 milliards d'euros supplémentaires. Ce n'est pas une erreur technique, mais une faute politique fondée sur des prévisions volontairement trompeuses - croissance fantasmée, recettes surestimées - alors même que l'activité ralentissait.

« Nous ne sommes pas face à une crise budgétaire accidentelle, mais à une crise politique majeure, organisée par le président de la République. »

Dès fin 2023, des alertes internes à Bercy ont été dissimulées. En février 2024, 10 milliards d'euros de coupes ont été imposés par décret, sans débat parlementaire. Aujourd'hui, l'exécutif tente de transformer son échec en prétendue irresponsabilité parlementaire. C'est faux : ce déficit est le résultat de choix politiques assumés.

Depuis 2017, l'État a été désarmé fiscalement au profit des plus riches et des grandes entreprises, tandis que 210 milliards d'aides publiques sont versés chaque année sans contrôle ni contreparties. L'argent existe, mais il est mal orienté, pendant que l'austérité frappe les services publics, les territoires et les plus fragiles.

Dans les territoires d'outre-mer, cette violence budgétaire prend une dimension coloniale par son ampleur dramatique. Ces territoires cumulent déjà les pires indicateurs sociaux du pays : 77,3 % de pauvreté à Mayotte, 53 % en Guyane, plus de 34 % en Guadeloupe et à La Réunion. Des taux de chômage jusqu'à 37 %. Des prix 30 à 41 % plus élevés que dans l'Hexagone. Et dans ce contexte, l'effort budgétaire global de l'État pour les territoires dits d'outre-mer baisse dans les faits de 1,5 milliard d'euros par rapport au budget de l'an dernier.

Ce budget s'inscrit dans une logique autoritaire et ultralibérale : il protège les revenus du capital, sacrifie l'urgence sociale et est imposé par le passage en force. Face à ce déni démocratique, la censure s'est imposée comme la seule réponse politique cohérente pour la majorité des députés du groupe. ♦

Yannick MONNET

DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES : UN FACTEUR DE RENONCEMENT AUX SOINS QUI AGGRAVE LES INÉGALITÉS

En octobre dernier, vous avez présenté au Premier ministre un rapport sur les dépassements d'honoraires des médecins, quelle est l'origine de ce rapport ?

L'origine remonte à la proposition de loi « visant à améliorer la prise en charge des soins et dispositifs spécifiques au traitement du cancer du sein par l'assurance maladie » dont Fabien Roussel fut le rapporteur en première lecture et qui a été adoptée fin janvier 2025. Le texte précisait qu'une attention particulière devrait être portée au sujet des dépassements d'honoraires relatifs à des actes chirurgicaux de reconstruction mammaire après un cancer du sein. C'est à la suite du vote de cette loi que le Premier ministre m'a confié en mai une mission visant à dresser un état des lieux et à formuler des recommandations pour repositionner la pratique des dépassements d'honoraires dans le cadre actuel du système de santé.

Comment s'est déroulée cette mission confiée par le gouvernement ?

J'ai travaillé avec Jean-François Rousset, député de l'Aveyron et lui-même médecin. Nous avons recueilli les analyses et positions des différentes parties prenantes, notamment les représentants de la Cnam, des complémentaires santé, assureurs et mutuelles, des associations d'usagers et des organisations professionnelles des médecins. J'ai également échangé avec de nombreux professionnels de ma circonscription. Nous avons conduit un travail transpartisan, évitant toute



approche dogmatique, ce qui nous a permis de nous accorder sur dix propositions opérationnelles.

Quelles sont les conclusions de ce rapport ?

Il présente tout d'abord le contexte : pratiqués dans le cadre du secteur 2 créé en 1980, les dépassements d'honoraires se sont progressivement généralisés chez les médecins spécialistes, ce qui engendre des effets délétères sur l'accès aux soins. Ils deviennent difficilement supportables pour une partie de la population qui ne les comprend pas, agissant comme un frein voire un facteur de renoncement aux soins, en accentuant les inégalités sociales et territoriales. Ils creusent aussi les écarts de revenus entre les spécialistes et entre praticiens d'une même spécialité.

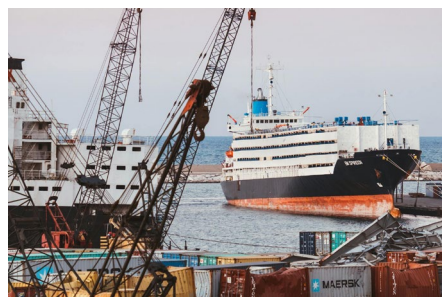
Plusieurs tentatives de régulation n'ont pas réussi à enrayer une augmentation qui est devenue structurelle. Ils s'élevaient en 2024 à 4,5 milliards d'euros ; les médecins étant toujours de plus en plus nombreux à s'installer en secteur 2 (3/4 des primo-installations en 2024). À ce rythme, nous pouvons craindre la réduction très forte de l'offre de soins à tarif opposable, accentuant les difficultés d'accès au système de santé et les inégalités territoriales et sociales de santé.

Afin d'enrayer cette dégradation, nos propositions visent à développer l'offre à tarifs opposables pour les patients, quels que soient la spécialité et le territoire. Nous considérons que l'avantage accordé d'exercer dans le secteur 2, d'y pratiquer des dépassements d'honoraires, doit être assorti de contreparties plus exigeantes pour répondre aux besoins de la population. Tous les professionnels doivent y participer.

Il est également impératif de réviser la nomenclature, nous recommandons d'ailleurs que cette révision ait lieu de façon régulière, chaque fois qu'un acte doit être intégré ou éliminé.

Enfin, la forfaitisation des dépassements pour les maladies chroniques, leur interdiction pour les actes de prévention ou encore leur réduction voire leur suppression pour les actes importants pour la santé des Français - par exemple, dans la prise en charge des cancers - nous paraissent essentielles. ♦

CONFLIT AU MOYEN-ORIENT



Depuis le cessez-le-feu du 10 octobre 2025, toujours officiellement en vigueur, près de 400 Palestiniens ont été tués par l'armée israélienne dans la bande de Gaza. L'entrée de l'aide humanitaire reste insuffisante par rapport aux besoins de la population, l'autorité israélienne refusant l'entrée de nombreux produits et équipements de santé. Parallèlement, la colonisation en Cisjordanie continue de s'intensifier. Face à ces violations répétées du droit international, la France a accordé en décembre le statut de réfugié à un Palestinien de Cisjordanie. « C'est bien, mais où sont les condamnations de la France ? Où sont les sanctions ? » a lancé Jean-Paul Le-coq lors des questions au gouvernement du 16 décembre. « Le 10 décembre, 18 tonnes de tubes de canon pour obusiers devaient transiter par le port du Havre. En tant que député de la circonscription, je salue l'action des dockers et de leur syndicat CGT, qui ont refusé de manutentionner ce matériel destiné à alimenter la machine de guerre israélienne dans le génocide des Palestiniens » a-t-il poursuivi. Et d'ajouter : « Que les armes soient entières ou en kit, continuerez-vous à prétendre que la France ne vend pas d'armes à Israël ? »

LUTTE CONTRE LE NARCOTRAFFIC

Le 17 décembre dernier, les députés se sont accordés sur la stratégie à adopter face au fléau du narcotrafic. Lors du débat qui a suivi la déclaration du gouvernement, nous avons rappelé que dans l'Hexa-

gone, les réseaux s'implantaient durablement dans des quartiers marqués par la relégation sociale. Ces réseaux recrutent des jeunes confrontés au chômage, à la pauvreté et à l'absence de perspectives. Dans les outre-mer, cette réalité est aggravée par un chômage plus élevé, une pauvreté plus massive, des services publics fragilisés et une justice sous-dotée. Multiplier les contrôles sans investir durablement dans la justice, l'éducation, l'insertion et les services publics revient à traiter les symptômes plutôt que les causes. La brutalité pénale et l'affichage sécuritaire sont voués à l'échec. On ne gagnera pas la bataille contre le narcotrafic sans mener celle de la dignité sociale et de l'égalité réelle sur l'ensemble du territoire de la République.

AVENIR DES MISSIONS LOCALES



Le 7 janvier, a eu lieu, à notre demande, un débat sur l'avenir des missions locales. 1,4 million de jeunes vivent sous le seuil de pauvreté, plus de 40 % rencontrent des difficultés de logement et un tiers renoncent à des soins. Sur le marché du travail, les jeunes sont surreprésentés dans les emplois instables. Dans ce contexte, les missions locales occupent une place décisive dans les politiques publiques d'insertion. Leur action repose sur un fort ancrage territorial, une gouvernance partenariale et un accompagnement global et volontaire des jeunes. Le réseau accueille plus d'un million de jeunes par an et démontre son efficacité en matière d'accès à l'emploi. Or les

financements reculent : baisse des moyens du contrat d'engagement jeune, coupes sur le Pacea (parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie)... Pour bien des missions locales, le résultat est d'une gravité très concrète : tension de trésorerie, gel des recrutements, réduction d'activité... Les missions locales ne demandent pas de privilèges mais de la cohérence et de la continuité pour remplir durablement leur mission auprès des jeunes les plus fragiles.

PROJET DE DÉCRET « RIVAGE »

Le 17 décembre, Yannick Monnet a interpellé le Garde des sceaux sur le projet dit « Rivage », visant à réguler les voies d'appel pour désengorger les cours. Pour cela, le gouvernement propose de relever le seuil d'appel de 5 000 à 10 000 euros, de supprimer le droit d'appel pour certaines décisions du juge aux affaires familiales, de généraliser le règlement amiable jusqu'à 10 000 euros et d'instaurer un filtrage des appels jugés « manifestement irrecevables ». De telles dispositions constitueraient un recul sans précédent de l'accès des citoyens à la justice et une atteinte majeure au principe du double degré de juridiction. Elles pénaliseraient d'abord les plus précaires, pour qui un litige de quelques milliers d'euros représente un enjeu essentiel, et risquent d'instaurer une justice à deux vitesses. Si la réduction des délais d'appel est indispensable, elle passe par des recrutements de magistrats et de greffiers et non par la restriction des droits des justiciables. « Êtes-vous prêt à entendre le refus unanime exprimé par les professionnels consultés ? » Ce à quoi, le Garde des sceaux a répondu qu'il avait suspendu le décret et qu'il ne le publierait pas si l'avis des avocats demeurait défavorable au terme de la concertation qu'il vient de lancer.

POLITIQUE FISCALE

« Parmi les contribuables les plus fortunés, des milliers ont un revenu fiscal de référence nul et ne paient aucun impôt sur le revenu. » Ces mots ne sont ni ceux de Gabriel Zucman ni ceux de Joseph Stiglitz, mais ceux d'Éric Lombard, ancien ministre de l'Économie. Ce constat est désormais largement partagé : dans notre pays, les plus riches ne paient pas leur juste part. Le débat sur la taxe Zucman l'a rappelé : notre système fiscal résulte de choix politiques et de rapports de force.



« Le rejet frontal de toute nouvelle taxation des grandes fortunes ne s'explique ni par une prétendue radicalité ni par une quelconque impossibilité technique. Il traduit simplement la crispation d'une fraction privilégiée, qui refuse toute contribution supplémentaire, même minimale » a lancé Elsa Faucillon, lors des questions d'actualité du 14 janvier. « Ce que les Français ne comprennent plus, ce n'est pas la complexité de la fiscalité, mais l'injustice flagrante d'un système qui exige toujours des efforts des mêmes et qui protège une poignée » a-t-elle poursuivi. Et d'interpeller la ministre de l'Action et des comptes publics : « Attendez-vous de quitter vos fonctions pour reconnaître cette injustice ? »

TARIF DE L'ÉLECTRICITÉ

Début janvier, le ministre de l'Économie a annoncé la diminution d'une partie du tarif d'abonnement de l'électricité par l'intermédiaire de la baisse de la contribution tarifaire d'acheminement. Cette mesure, prévue au 1^{er} février, ne représen-

terait qu'une dizaine d'euros par an d'économie pour les ménages, soit moins d'un euro par mois ! « Avec cette annonce, vous esquiviez le cœur du débat : l'exigence de revenir sur la hausse de la TVA sur les abonnements intervenue au 1^{er} août dernier et celle de baisser de 20 % à 5,5 % la TVA sur les consommations » a réagi Julien Brugerolles le 7 janvier, à l'occasion des questions au gouvernement. Les taxes représentent aujourd'hui 30 à 35 % de la facture d'électricité. Si le gouvernement voulait vraiment alléger la facture des Français, il en aurait les moyens. Mais les calculs budgétaires à courte vue l'empêchent de faire de la baisse des prix de l'électricité un vrai levier d'économies pour les ménages, de relance de notre économie et de transition écologique. « Soutiendrez-vous au moins le rétablissement à 5,5 % de la taxe sur l'abonnement, comme adopté ici en novembre ? » En réponse, le ministre de l'Économie a réitéré son refus d'une éventuelle baisse de la TVA, sur les consommations comme sur les abonnements.

RELATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS

« Il aura fallu que Donald Trump menace d'envahir le Groenland pour que l'Europe se réveille, mais quel temps perdu ! » a fustigé Emmanuel Maurel (GRS) lors des questions d'actualité du 21 janvier. Face à cette brutalité, que de naïveté et de reculades. Mme von der Leyen promettait stabilité et prévisibilité ; elle n'a fait qu'encourager Trump à nous écraser. Il faut désormais contre-attaquer. La suspension de l'accord de Turnberry et la saisine de la Cour de justice sur le Mercosur sont des signaux positifs, mais insuffisants. Au-delà de l'instrument anticoercition et des droits de douane, il y a l'exclusion des marchés publics, la restriction des importations et le contrôle des investissements étrangers. Quant aux géants du numérique, qu'ils commencent par payer leurs impôts.

IRAN : LA FRANCE DOIT PRENDRE SES RESPONSABILITÉS

Depuis fin décembre, des mobilisations parties des bazars de Téhéran se sont rapidement étendues à de nombreuses villes du pays. Né de l'effondrement du niveau de vie, ce mouvement s'est transformé en un véritable soulèvement populaire appelant à la chute du régime. Ce soulèvement est réprimé dans le sang. Plusieurs milliers de personnes auraient été tuées, blessées ou arrêtées arbitrairement, révélant une répression massive et systématique. Notre groupe tient à exprimer son admiration pour le courage du peuple iranien qui, malgré la peur et la répression, se bat pour la liberté, la justice sociale et la dignité. Il ne peut être abandonné ni livré à un face-à-face destructeur entre un régime prêt à tout pour sa survie et une puissance étrangère poursuivant ses propres intérêts. Les menaces de frappes américaines et les discussions en cours avec la République islamique font craindre que l'avenir du mouvement populaire soit négocié contre lui. Il serait politiquement et moralement fautif de laisser, une fois encore, les États-Unis seuls maîtres du jeu, au regard des désastres passés, notamment en Irak. La France doit prendre toute sa place : refuser toute intervention militaire, s'appuyer sur les Nations unies pour empêcher le massacre du peuple iranien et garantir une transition pacifique, respectueuse de la souveraineté du pays. Soutenir le peuple iranien, ce n'est pas préparer une nouvelle aventure militaire occidentale ou désigner à sa place un gouvernement. C'est lui donner les moyens politiques et diplomatiques de décider lui-même de son avenir.

#AGENDA

FÉV. 2026 – PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE

Le 9 février, à l'initiative de notre groupe, l'Assemblée nationale inscrira à son ordre du jour un débat consacré à la précarité étudiante. Cet enjeu social majeur concerne une part croissante de la jeunesse, qu'il s'agisse de l'accès au logement, à l'alimentation, aux soins ou à l'exercice des droits. Une situation désormais alarmante, qui appelle des réponses politiques fortes et durables.

FÉV. 2026 – FIN DE VIE

L'Assemblée nationale devrait reprendre en février l'examen du texte sur la fin de vie. Cette nouvelle étape fait suite à son adoption en première lecture par les députés en mai dernier, puis à son passage au Sénat, où il a été profondément remanié. Elle pourrait rouvrir des débats très attendus, tant par les parlementaires que par la société civile, alors que le président de la République évoque de nouveau la possibilité d'un référendum sur ce sujet.

MARS 2026 - LOI D'URGENCE AGRICOLE

Sous l'effet de la mobilisation des agriculteurs, le Premier ministre a récemment annoncé un projet de loi d'urgence agricole structuré autour de plusieurs priorités, telles que la gestion de l'eau, la prédation ou les moyens de production. Ce texte devrait être inscrit à l'ordre du jour du Conseil des ministres en mars, pour un examen parlementaire avant l'été. Si ses contours restent à ce stade imprécis, l'exécutif a déjà évoqué des mesures de simplification des normes environnementales, sans indiquer si la question des pesticides sera abordée, notamment celle de l'acétamipride, que la loi Duplomb prévoyait de réintroduire avant sa censure par le Conseil constitutionnel. Alors que plus de deux millions de Français ont signé la pétition contre la loi « Duplomb », certains craignent l'émergence d'une « Duplomb bis », privilégiant une nouvelle fois l'allègement des contraintes plutôt qu'une réponse aux véritables enjeux de notre modèle agricole.

Nous rejoindre



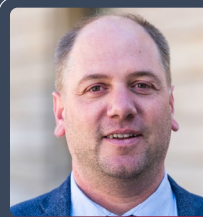
126, rue de l'Université
75007 Paris



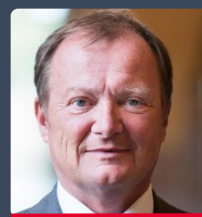
01 40 63 60 81

groupe.gdr@assemblee-nationale.fr

AFFAIRES ÉCONOMIQUES

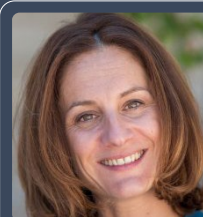


Julien BRUGEROLLES
député du Puy-de-Dôme

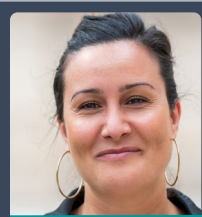


Stéphane PEU
Coprésident
député de Seine-Saint-Denis

COMMISSION DES LOIS



Elsa FAUCILLON
députée des Hauts-de-Seine



Emeline K/BIDI
Coprésidente
députée de la Réunion

AFFAIRES CULTURELLES



Frédéric MAILLOT
député de la Réunion



Soumya BOURUAHA
députée de Seine-Saint-Denis

AFFAIRES ÉTRANGÈRES



Jean-Paul LECOQ
député de Seine-Maritime



Davy RIMANE
député de Guyane

COMMISSION DE LA DÉFENSE



Mereana REID-ARBELOT
députée de Polynésie



Edouard BÉNARD
député de Seine-Maritime



COMMISSION DES FINANCES



Emmanuel MAUREL
député GRS du Val-d'Oise



Nicolas SANSU
député du Cher



Emmanuel TJIBAOU
député de Nouvelle-Calédonie

DÉVELOPPEMENT DURABLE



Jean-Victor CASTOR
député de Guyane



Marcellin NADEAU
député de la Martinique

AFFAIRES SOCIALES



Yannick MONNET
député de l'Allier



Karine LEBON
députée de la Réunion

S'abonner à l'infolettre



Nous suivre !

